



**Cœur d'Ostrevent**  
Communauté  
de Communes

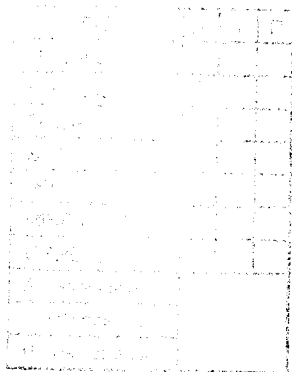
*D'ici jaillit une nouvelle énergie !*

Allée du Bois  
BP 50005  
59287 LEWARDE  
Tél. +33(0)3 27 71 37 37  
Fax +33(0)3 27 71 37 38  
www.cc-coeurdostrevent.fr

**Direction des Services Techniques**  
**Service Assainissement**

**Affaire suivie par :** Olivier BAILLEUL  
**Tél. :** 03-27-71-37-56  
**Nos réf. :** 2015 05 124 / OB-NV

**Objet :** Epandage des boues de la  
station d'épuration de Somain



**Monsieur le Préfet,**

Je soussigné,

**Monsieur Frédéric DELANNOY**, agissant en qualité de Président de la Communauté de Communes « Cœur d'Ostrevent »,

Ai l'honneur de vous adresser en 3 exemplaires le dossier de déclaration relatif à l'**épandage des boues urbaines** issues l'ouvrage de dépollution situé sur la commune de **Somain**.

La rubrique 2.1.3.0 du tableau annexé à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement précise que l'épandage des boues est soumis à déclaration lorsque la quantité de matière sèche de boues épandues est comprise entre 3 et 800 tonnes par an ou l'azote total est compris entre 0,3 et 40 tonnes par an.

Je reste à votre entière disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Préfet**, à l'assurance de ma parfaite considération.

M. Frédéric Delannoy  
Président  
Maire d'Hornaing  
Conseiller Départemental du Nord  
à

**Monsieur le Préfet**  
**Préfecture du Nord**  
**12 rue Jean sans Peur**  
**59039 Lille Cedex**

Courrier arrivé

- 9 JUIN 2015

DDTM du Nord / SEE  
Lewarde, le 29 mai 2015

**SPE 59 / REÇU LE**

**- 9 JUIN 2015**

**N°**

Le Président  
Cœur  
d'Ostrevent  
Frédéric DELANNOY

PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service Eau Environnement

Cellule Police de l'Eau

Monsieur le Président  
de la Communauté de Communes du Coeur  
d'Ostrevent  
Avenue du Bois

59287 LEWARDE

Recommandé avec avis de réception

1248/PE

Lille, le      - 3 AOUT 2015

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 08 juin 2015, vous avez déposé un Dossier Loi sur l'Eau relatif à l'épandage des boues de la station d'épuration de Somain.

Je vous informe qu'il est fait opposition à ce dossier.

En effet, ce plan d'épandage concerne les boues de la station de Somain, mélangées avec celles de Hornaing et Marchiennes, selon l'autorisation préfectorale délivrée le 24 avril 2002.

Or, la réglementation locale sur le bassin a évolué en 2010 et les conditions du mélange des boues sont aujourd'hui plus limitatives.

Il s'avère notamment, que le total des capacités des stations d'épuration partant en mélange sur une station d'épuration de plus de 10 000 équivalent-habitants, ne peut excéder désormais 20% de la capacité de la station réceptrice, exprimée en équivalent-habitants.

La station de Somain, ayant une capacité nominale de 27 917EH, ses boues ne peuvent plus être mélangées avec les boues de Marchiennes.

Il semblerait que cette information n'ait pas été portée à votre connaissance à l'époque, en raison certainement du transfert du service de police de l'eau à la DDTM, nouvellement créée.

La mise à jour de l'autorisation de mélanges doit être conséquent effectuée à l'occasion de l'actualisation du plan d'épandage.

Je vous joins pour information la doctrine en cours de validité et je vous propose de nous rencontrer afin de vous permettre d'actualiser le plan d'épandage qui a vocation à être scinder en 2 et de fixer d'un commun accord un calendrier de régularisation.

Je vous remercie de prendre contact avec mon secrétariat ([isabelle.merland@nord.gouv.fr](mailto:isabelle.merland@nord.gouv.fr) – tél : 03 28 03 83 83).

Pour votre totale information, je vous informe que l'autorisation de mélange concernant les boues de la station d'Auberchicourt avec celles de Lewarde reste d'actualité.

L'Adjointe à la Responsable  
du Service Eau Environnement,

  
Sylvie MENACEUR



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

1332/PE

Madame et Messieurs les Maires  
des communes désignées ci-après

Lille, le **14 AOUT 2015**

Madame, Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la **décision d'opposition** de monsieur le Préfet concernant le dossier de déclaration déposé par la Communauté de Communes du Coeur d'Ostrevent en date du 08/06/2015 concernant l'opération suivante :  
« **épandage des boues de la station d'épuration de Somain** ».

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

Conformément à l'article R.214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration doit être déposé dans la mairie de la commune où se situe les travaux. J'ai l'honneur de vous informer que celui-ci est disponible en mairie de Somain.

Lionel STANSIALVE en charge de ce dossier se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03 28 03 84 11 – mail. : lionel.stanislave@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du Service Eau  
Environnement

Isabelle DORESSE

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale du Douaisis-Cambrésis

## **LISTE DES MAIRIES**

Mairie d'Aniche – 6, rue Henri Barbusse 59580  
Mairie d'Aubencheur au Bac – Route nationale 59265  
Mairie d'Auberchicourt – 3, place Suzanne Lanoy 59165  
Mairie d'Aubigny au Bac – Place de la Mairie 59265  
Mairie de Beuvry la Forêt – 1180, rue Albert Ricquier 59310  
Mairie de Bouvignies – 250, rue de la place 59870  
Mairie de Bruille lez Marchiennes – Rue Roger Salengro 59490  
Mairie d'Emerchicourt – Rue Pablo Picasso 59580  
Mairie d'Erre – 91, rue Jules Guesde 59171  
Mairie d'Escaudain – 16, rue Paul Bert BP 9 59124  
Mairie de Féchain – 10, rue Louis Chantreau 59247  
Mairie de Fenain – Place des fusillés 59179  
Mairie de Fressain – 2, place du Général de Gaulle 59234  
Mairie de Hornaing – 12, rue Jean Jaurès 59171  
Mairie de Marchiennes – Place Gambetta 59870  
Mairie de Monchecourt – Rue Pierre Bochu 59234  
Mairie de Wandignies-Hamage – 6, place Roger Dewambrechies 59870



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

1331/PE

Monsieur le Maire  
de la Commune de Somain  
Place Jean Jaurès  
BP 39

59490 SOMAIN

Lille, le **14 AOUT 2015**

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par la Communauté de Communes du Coeur d'Ostrevent, en date du 08/06/2015 concernant l'opération suivante : « **épandage des boues de la station d'épuration de Somain** ».

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de **la décision d'opposition** de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

Lionel STANSIALVE en charge de ce dossier se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03 28 03 84 11 – mail. : [lionel.stansilave@nord.gouv.fr](mailto:lionel.stansilave@nord.gouv.fr)).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du Service Eau  
Environnement,



Isabelle DORASSE

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale du Douaisis-Cambrésis



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

1334/PE

Monsieur le Président de la Commission Locale  
de l'Eau du SAGE Scarpe Aval  
Parc Naturel Scarpe Escaut  
Maison du Parc  
357, rue Notre Dame d'Amour

59230 SAINT AMAND LES EAUX

Lille, le

**14 AOUT 2015**

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par la Communauté de Communes du Coeur d'Ostrevent, en date du 08/06/2015, ainsi que copie de la **décision d'opposition** de Monsieur le Préfet concernant l'opération suivante : « **épandage des boues de la station d'épuration de Somain** », conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement.

Lionel STANISLAVE en charge de la police de l'eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03 28 03 84 11 – mail. : lionel.stanislave@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

La Responsable du  
Service Eau Environnement,

Isabelle DORESSE